



France : Indignité nationale

Par [René Naba](#)

Mondialisation.ca, 02 février 2015

madaniya.info

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Histoire, société et culture](#)

«Les Lignes de fuite sont les plus belles, mais elles comportent un plus grand risque, celui de se transformer en lignes de mort» - Antonin Artaud

La France en porte à faux vis à vis des djihadistes français de Syrie et des binationaux franco syriens de l'opposition syrienne off shore

Paris 01.02.15- Le Conseil Constitutionnel, l'instance juridictionnelle suprême de France, a validé vendredi 23 janvier la possibilité de déchoir de sa nationalité un binational naturalisé français et condamné pour terrorisme; une mesure que la droite souhaite systématiser après le carnage de Charlie Hebdo qui a décimé l'équipe rédactionnelle de l'hebdomadaire satirique.

Deux semaines après les attentats de Paris, de la porte de Vincennes et de Montrouge, le rétablissement de la peine d'indignité nationale paraît devoir placer la France en porte à faux tant vis à vis des djihadistes français de Syrie que vis à vis des binationaux franco-syriens de l'opposition off shore syrienne.

Cette mesure fait apparaître rétrospectivement les djihadistes bi nationaux, non seulement comme des paumés de l'Islam et de la République, mais également comme des «fusibles» commodes des options stratégiques erronées de la diplomatie française, tant par le soutien résolu du pouvoir sarko-hollandais aux pétromonarchies, grandes pourvoyeuses du djihadisme planétaire, que par son encouragement inconsidéré à un engagement sans nuance en Syrie.

DE L'INDIGNITÉ NATIONALE

L'indignité nationale est une infraction pénale rétroactive créée par l'ordonnance du 26 août 1944, à la suite de la Seconde Guerre mondiale. C'est un crime d'une très grande gravité commis par un militaire ou un civil, réprimé en France principalement durant l'épuration. La dégradation nationale en est la peine.

Éléments constitutifs du crime

Le crime d'indignité nationale consiste à avoir «postérieurement au 16 juin 1940, soit sciemment apporté en France ou à l'étranger une aide directe ou indirecte à l'Allemagne ou à ses alliés, soit porté atteinte à l'unité de la nation ou à la liberté des Français, ou à l'égalité entre ceux-ci» (ordonnance du 26 décembre 1944).

Au vu de l'ordonnance du 26 décembre 1944, l'adhésion à certains partis ou mouvements

(Milice, LVF, PPF, etc.), la participation à certains actes (expositions en faveur de l'Allemagne ou de ses doctrines) ou l'exercice de certaines fonctions (emplois supérieurs dans les services de propagande, au commissariat général aux questions juives, etc.) relèvent notamment du crime d'indignité nationale.

Le concept d'indignité nationale répond à l'idée suivante: tout Français qui, même sans enfreindre une règle pénale existante, s'est rendu coupable d'une activité antinationale caractérisée s'est déclassé; il est un citoyen indigne dont les droits doivent être restreints dans la mesure où il a méconnu ses devoirs. Ce dispositif vise à empêcher le retour de djihadistes français de Syrie par le «retrait ou la déchéance de la nationalité française pour les terroristes binationaux».

La déchéance de nationalité est une mesure inique

Si elle est applicable pour les binationaux, la déchéance de nationalité est illégale pour les Français qui n'ont qu'une seule nationalité. D'après les conventions internationales signées par la France, aucun pays ne peut rendre apatride une personne.

Huit personnes ont été déchues de la nationalité française entre 1996, date d'entrée en vigueur de la loi, et 2006. Le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité a validé le principe de déchéance, d'autant que les trois auteurs des attentats des 7 au 9 janvier étaient tous Français.

Autrement dit, elle s'appliquera de plein droit aux «indigènes de la République» mais en exemptera les «Français de souche», les Français convertis à l'Islam, parfois les plus virulents djihadistes selon le schéma classique du «zèle du néophyte».

Une telle discrimination renvoie au précédent de la «cristallisation des retraites des anciens combattant coloniaux» et institue une ségrégation dans l'application des peines, contraire au principe de l'égalité des citoyens devant la loi. Pis, elle valide, dans l'ordre subliminal, le «privilege du sang» sur le «lien du sol» dans la pénologie française, une thématique chère au Front National, préconisant la primauté du «jus sanguinis» sur le «jus solis».

LA FRANCE EN PORTE À FAUX DES DJIHADISTES FRANÇAIS DE SYRIE

la France se trouve en porte à faux vis à vis de ses djihadistes qui sont théoriquement ses alliés objectifs. Des mercenaires de leur guerre de Syrie, commis pour le «sale boulot» pour le compte de l'alliance atlantique et de pétromonarchies du Golfe. Un alibi occidental dans une guerre de prédation économique de la Syrie et de guerre de substitution à l'Iran au point que le combat contre le pouvoir syrien a été encouragé par la propagande officielle française.

Pour mémoire: Le congrès de lancement de l'opposition syrienne off shore s'est tenu à Paris en juillet 2011, sous le parrainage de Bernard Henry Lévy, Bernard Kouchner et Laurent Fabius, l'ancien et le nouveau ministre des Affaires étrangères, en présence de représentants des Frères musulmans de Syrie, la matrice d'Al Qaida et de Jabhat An Nosra, et les présidents successifs de cette opposition mercenaire du Qatar ont été reçus à l'Élysée au plus haut niveau de l'état, alors qu'une structure de la DGSE, les services secrets français, était déployée au Nord-Liban, proche de la ville sunnite de Hama (Syrie), pour faire office de plateforme de ravitaillement et d'encadrement des opposants syriens sous férule de la confrérie, sans compter la campagne de mobilisation médiatique orchestrée par les sous traitants de l'administration française nichée dans des meurtrières au sein de la presse

de référence et opérant en sniper, à l'instar de Pierre Vladimir Glassman, alias Ignace Leverrier (connu en arabe sous le sobriquet d'Al kazzaz), animateur au sein du journal Le Monde du blog Un œil borgne sur la Syrie.

Si l'engagement djihadiste en Syrie a épargné aux Occidentaux le péril d'une intervention aléatoire, l'effet boomerang s'est révélé catastrophique sur eux. Des journalistes français pris en otage par les alliés de la France, sous gardiennage de djihadistes français, le meilleur allié de la France, le Qatar, sinistre, via Ansar Eddine, le Mali, un pays relevant du pré carré français en Afrique; deux faits qui ont révélé la duplicité de la France plaçant le pouvoir dans une situation intenable devant son opinion, rendant surtout caduc son discours moralisateur.

Encourager le pyromane sur une nappe inflammable, ne préjuge en rien de la maîtrise de l'incendie, ni de la prévention des dégâts. C'est le propre de l'apprenti sorcier. Ou du pompier pyromane. Chauffer à blanc des esprits fragiles, sans prévoir les conséquences, est le propre de la démagogie.

LES DJIHADISTES FRANÇAIS, DES PAUMÉS DE L'ISLAM ET DES PAUMÉS DE LA RÉPUBLIQUE

L'alliance de la France avec les régimes rétrogrades arabes, sous couvert de lutte pour la démocratie, a libéré les tabous et provoqué bon nombre de vocation. Abusés par la propagande officielle française, les djihadistes français, des paumés de l'Islam et des paumés de la République, apparaissent comme les dindons d'une farce tragique en ce que le levier djihadiste en France a été amplifié par un désir d'exaltation et de compensation des aspirants djihadistes devant un fort sentiment de frustration généré par les contraintes des dures réalités quotidiennes d'un pays en crise économique, exacerbée par une islamophobie ambiante.

Les djihadistes pâtissent d'une lourde pathologie. Le fait que la Syrie soit prioritaire à leurs yeux et non la Palestine donne la mesure de l'inversion mentale de ces personnes. Les Arabes sont récidivistes dans ce domaine.

Une répétition qui constitue, sauf sursaut, la marque d'un mal quasi incurable. C'est en effet la deuxième fois en trente ans, que la religion musulmane est instrumentalisée pour dévier le combat de libération de la Palestine. La première fois, en Afghanistan (1980-1989) où pendant près de dix ans, 50.000 arabo afghans ont combattu l'Union soviétique, principal fournisseur à l'époque de matériel militaire aux pays arabes du champ de bataille (Égypte, OLP, Syrie, Irak, Algérie), sans tirer le moindre coup de feu en faveur de la Palestine.

LA FRANCE EN PORTE À FAUX VIS À VIS DES BINATIONAUX FRANCO-SYRIENS DE L'OPPOSITION SYRIENNE OFF SHORE.

S'il est légitime que la France sanctionne d'une manière exemplaire ces nationaux ayant commis des actes de grande infamie, elle ne devrait pas s'offusquer ou s'indigner que la Syrie sanctionne de manière analogue les ressortissants syriens porteurs la nationalité française ayant appelé à la guerre que la Syrie.

Par transposition du schéma français au cas syrien, «la peine d'indignité nationale» pourrait être logiquement prononcée contre les binationaux franco syriens, membres de l'opposition syrienne off shore, sans que la France n'ait à redire, en vertu du principe de cohérence: «La création d'une telle peine, pour symbolique qu'elle soit, aura la vertu de

rappeler que prendre les armes contre son pays est de la même nature que la collaboration avec l'occupant pendant la deuxième guerre mondiale,» a déclaré Annick Lepetit, porte-parole des députés socialistes, mardi 20 janvier. On ne saurait mieux dire.

En vertu de quel principe, sinon, un syrien de nationalité française est-il-habilité à lancer un appel à l'insurrection contre son pays d'origine, alors qu'il a déjà opté pour la nationalité de son pays d'adoption-, qui plus est depuis la capitale de l'ancienne puissance coloniale. En toute impunité?

Que n'a-t-il déclenché, le tandem originel de l'opposition off shore, sinon une guerre de libération nationale contre leur pays d'adoption, à tout le moins une lutte contre la nécrose du circuit décisionnel français, ou mieux un combat contre la corruption des élites françaises et la connivence de la classe politico-médiatique.?

Imagine-t-on le tollé suscité par un français naturalisé syrien lançant depuis Damas un appel au soulèvement contre le pouvoir français?

Que n'a-t-elle, la France, observé à l'égard de ses binationaux franco syriens la philosophie qui a guidé au rétablissement de la «peine d'indignité nationale» ?

LE PRÉCÉDENT HARKI ET LA FONCTION D'UN BI NATIONAL FRANCO ARABE.

Le précédent des «Harkis algériens» aurait dû inciter le tandem à la prudence. Amère expérience de ces supplétifs algériens de l'armée française, qui ont pris le parti de la France contre leur pays natal, l'Algérie, placé, à leur rapatriement en Métropole, en réclusion dans des conditions de grande précarité aux confins de l'hexagone, dans une démarche d'une grande ingratitude, avant d'être réhabilité un demi siècle plus tard.

Que n'ont-Ils, l'universitaire franco syrien, Bourhane Ghalioune, premier président de l'opposition off shore syrienne, et sa porte parole Basma Kodmani, médité le sort tragique des Harkis, plutôt que de s'exposer à l'infamante accusation de «supplétifs de l'ancienne puissance coloniale»? A défaut de tempérer leurs ardeurs, le précédent harki aurait pu aiguïser leur lucidité, leur épargnant ainsi le sort infâme des vaincus: Des comparses gravitant dans le néant de leur insignifiance, zombie de la bulle médiatique.

Que n'a-t-il, ce tandem, renoncé à sa nationalité française, -et surtout à son salaire français-, pour rejoindre, sur le champ, sur le terrain de la bataille, ses compagnons de lutte. Ou partager le sort pitoyable des réfugiés, plutôt que se vautrer dans le luxe tapageur des hôtels cinq étoiles?

Le combat pour la démocratie en Syrie aurait sans doute gagné en crédibilité et en efficacité.

La fonction d'un bi-national n'est pas d'être le porte-voix de son pays d'accueil, ni son porte-serviette, mais d'assumer avec vigueur la fonction d'interface exigeant et critique. Un garde-fou à des débordements préjudiciables du pays d'origine et du pays d'accueil.

Au delà des critiques de nature politique, ce qui ne sera pas pardonné au tandem franco syrien de l'opposition off shore est d'avoir ancré dans l'imaginaire français l'image d'Arabes, porte serviettes des Français. Des arabes «larbins des français». Impardonnable crime .

Dans l'intérêt bien compris des deux camps, le partenariat binational se doit de se faire, sur

un pied d'égalité et non sur un rapport de subordination de l'ancien colonisé, le faisant apparaître comme le supplétif de son ancien colonisateur. De même, le devoir d'un intellectuel progressiste est de faire conjuguer Islam et progressisme et non de provoquer l'abdication intellectuelle des progressistes devant un islamisme basique, invariablement placé sous les fourches caudines israélo-américaines.

L'ARABIE SAOUDITE, GRAND VAINCU DE LA GUERRE DE SYRIE (AU MÊME TITRE QUE LA FRANCE)

Au delà des propos post mortem de circonstance vantant les qualités du défunt roi Abdallah, «défenseur de la paix» Stephen Harper-Canada), «grand homme d'état dont l'action a profondément marqué l'histoire de son pays (François Hollande-France), «dirigeant sincère et courageux» (Barack Obama- États Unis), l'Arabie saoudite passera dans les annales de la décennie 2010 comme le grand vaincu de la guerre de Syrie, au même titre que la France, dont les dérapages se sont répercutés sur son national par de sanglants attentats terroristes (Mohammed Merah en 2012, Mehdi Nemmouche geôliers de journalistes français otages de djihadistes en Syrie en 2013-2014, ainsi que les frères Kouachi (contre Charlie Hebdo en 2015).

En pointe dans l'affaire des caricatures du prophète Mohammad, dont Charlie Hebdo en paiera un lourd tribut, en pointe dans la guerre de destruction de la Syrie, un pays anciennement sous son mandat qu'elle amputera du district d'Alexandrette avant de procéder à sa destruction en alliance avec les djihadistes, cobelligérante avec Saddam Hussein de la guerre contre l'Iran khomeiniste (1979-1989), un des principaux pollueurs nucléaire de la planète, équipementier du régime d'apartheid d'Afrique du Sud, d'Israël (Dimona) et de l'Iran impériale (Eurodif), La France a été à l'avant garde des pays prônant la dénucléarisation de l'Iran et de l'imposition des sanctions. Pour toutes ces raisons, la France pourrait être la grande zappée de cette séquence historique alors qu'un rapprochement s'amorce entre les États Unis et l'Iran, puissance régionale en phase ascendante, au terme d'un ostracisme de près de 35 ans.

L'amitié ne saurait se limiter à du copinage. Elle n'implique pas la complaisance, mais une exigence de qualité et la loyauté dans le combat et la critique.

La déontologie le commande. Le libre exercice de l'esprit critique est un des fondements de la démocratie et le principe de l'égalité des armes dans un débat, un impératif de survie de la démocratie.

René Naba



Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de « L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres » (Goliath), « Du Bougnoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français » (Harmattan), « Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan), « Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David » (Bachari), « Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXIème siècle (Goliath).

Articles Par : René Naba

A propos :

Journaliste-écrivain, ancien responsable du Monde arabo musulman au service diplomatique de l'AFP, puis conseiller du directeur général de RMC Moyen-Orient, responsable de l'information, membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme et de l'Association d'amitié euro-arabe. Auteur de "L'Arabie saoudite, un royaume des ténèbres" (Goliath), "Du Bounoule au sauvageon, voyage dans l'imaginaire français" (Harmattan), "Hariri, de père en fils, hommes d'affaires, premiers ministres (Harmattan), "Les révolutions arabes et la malédiction de Camp David" (Bachari), "Média et Démocratie, la captation de l'imaginaire un enjeu du XXIème siècle (Goliath). Depuis 2013, il est membre du groupe consultatif de l'Institut Scandinave des Droits de l'Homme (SIHR), dont le siège est à Genève et de l'Association d'amitié euro-arabe. Depuis 2014, il est consultant à l'Institut International pour la Paix, la Justice et les Droits de l'Homme (IIPJDH) dont le siège est à Genève. Depuis le 1er septembre 2014, il est Directeur du site Madaniya.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca